



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
au
Monit
belg



18078029

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

Entré le **07 MAI 2018**

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0820.850.820**

Dénomination

(en entier) : **LEPAGE MOBILIERS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **Rue Berlaimont, n°4 - 6220 FLEURUS**

Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire aux comptes - PV AGE du 15 janvier 2018

II - OBJET DE LA PRISE DE DECISIONS

(i) Nomination du Commissaire aux comptes

(ii) Procuration spéciale

III - DECISIONS

L'associé unique prend les décisions suivantes :

Première décision

L'associé unique décide de nommer la société SCRL RSM INTERAUDIT en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une durée de trois ans à compter du 31 mars 2018, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2020.

La société RSM INTERAUDIT SCRL désigne Monsieur Thierry LEJUSTE, réviseur d'entreprises, comme représentant pour l'exercice de ce mandat. Les honoraires annuels du mandat de commissaire sont fixés à 5.000 Euros hors TVA pour les comptes annuels, indexés, montant auquel s'ajoute annuellement la participation aux frais de fonctionnement de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, qui est actuellement de 40 Euros plus 1,30% du montant des honoraires.

Deuxième décision

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Déposé en même temps qu'une copie dudit procès-verbal du 15 janvier 2018

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/05/2018 - Annexes du Moniteur belge